

LES AIDES AU TEMPS LIBRE



Vous souhaitez financer le départ en vacances de votre (vos)enfant(s) ?

Votre Caf peut vous aider dans ce projet.

Les Aides au Temps Libre (ATL) de la Caf sont destinées aux familles ayant au moins un enfant à charge et disposant de ressources limitées.

Ces aides vous permettent de partir en vacances en famille ou de bénéficier de séjours vacances organisés pour vos enfants.

**Vacances
des enfants**

**Vacances
familiales**



L'Aide au Temps Libre (ATL) enfants

Votre enfant part seul en vacances sur un projet pédagogique porté par une organisation (association, établissement scolaire, Mairie...).

L'Aide au Temps Libre enfants peut être attribuée pour un séjour court, un séjour de vacances dans une famille, pour un séjour spécifique (Séjour artistique et culturel, linguistique, sportif ...).

Le séjour court

Durée d'1 à 3 nuits.

Le séjour vacances

Durée minimale de 4 nuits consécutives.

L'enfant bénéficiaire doit avoir entre 6 ans et 19 ans et 11 mois.

Séjour à La Réunion, dans la zone Océan indien, dans la zone géographique éloignée (métropole, autres pays).

Le séjour de vacances dans une famille (conventionnée UDAF)

C'est un séjour en famille d'accueil à La Réunion d'une durée minimale de 4 nuits consécutives.

L'enfant doit avoir entre 6 et 14 ans, à l'exception des enfants d'une même fratrie pour lesquels il n'y a pas de limite d'âge.

Une famille peut accueillir trois enfants maximum.

L'aide ne peut être accordée à un enfant ayant un lien de parenté avec la famille d'accueil.

Le séjour spécifique

Pour des séjours spécifiques (durée minimale d'1 nuit) :

5 catégories définies :

- séjours artistiques et culturels
- séjours sportifs (hors compétition et tournoi)
- rencontres européennes de jeunes
- séjours linguistiques (Séjours organisés dans les pays dont la langue est enseignée par l'Éducation Nationale de La Réunion)
- chantiers de jeunes

L'enfant bénéficiaire doit avoir entre 6 ans et 19 ans et 11 mois.



L'Aide au Temps Libre (ATL) enfants



Les séjours doivent se dérouler pendant les vacances scolaires ou universitaires selon le calendrier de l'Éducation nationale en vigueur sur le département.

- ▶ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à **700 €** (mois de référence = octobre N - 1).
- ▶ L'aide servie au titre de séjours de vacances est accordée pour des séjours dont la durée minimale varie selon le type de vacances.
- ▶ Le montant de l'aide est doublé pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- ▶ L'association organisatrice doit obligatoirement prendre contact avec les services de la DRAJES (Délégation académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour effectuer sa déclaration de séjour.
- ▶ Les voyages organisés par les établissements scolaires doivent faire l'objet d'une autorisation émanant du chef d'établissement. Dans le cas où le séjour empiète sur une période d'activité scolaire ou universitaire, le financement du dépassement est assuré dans la limite de :
 - 1 nuitée pour les voyages d'études,
 - 2 nuitées pour les séjours linguistiques.
- ▶ Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un forfait par nuitée, dans la limite d'un montant annuel d'aide plafonné par enfant fixé par le Conseil d'Administration.





L'Aide au Temps Libre familles

LE CAMPING

Ermitage Lagon

Ouvert toute l'année, ce camping vous accueille sur un espace clôturé, dans un cadre arboré et agrémenté d'équipements récents.

Le
camping
Ermitage
Lagon

CONTACT

☎ 0262 96.36.70



www.campingermitage.re

Emplacements ou tentes équipées

Implanté sur 3 hectares en bordure du lagon de l'Ermitage, le camping Intercommunal "Ermitage lagon" vous propose un cadre rénové, convivial et sécurisé pour des vacances au bord de la mer tous les jours de l'année.

Le camping dispose de :

- 61 emplacements "standard"
- 20 tentes "Safari" pré-installées et entièrement équipées
- 25 bungalows équipés (habitations légères de loisirs -HLL)

Parties communes et équipements

- Électricité
- Espace sanitaire
- Camping surveillé 7j/7 et 24h/24
- Parking sécurisé
- Accès aux personnes à mobilité réduite
- Accès Wifi
- Snack bar

Activités

- Espace loisir détente
- Aire de jeu pour enfant
- Espace rencontre et animation couvert
- Terrain de pétanque et de volley
- Table de ping pong

**Vous avez un
projet de vacances
en famille pendant
les vacances
scolaires !**

**▼
Votre Caf
vous propose
6 centres de
vacances
+
2 campings
conventionnés**

